

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David, DELRIEU Agnès, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : David SUCHET

Délib n°1

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC REQUALIFICATION DE LA PLACE DU
FOIRAIL ET DU 8 MAI - RUE DES ECOLES ET DU FOIRAIL**

Un appel d'offres a été lancé le 23/12/2022. Les offres ont été réceptionnées le 03/02/2023. La CAO s'est retrouvée le lundi 20/02/2023 et après analyse des offres propose de retenir :

- Pour le lot 1 : COLAS France Etablissement MONTEIL TP
- Pour le lot 2 : SARL SMC FAURE
- Pour le lot 3 : SAS TREYVE PAYSAGES

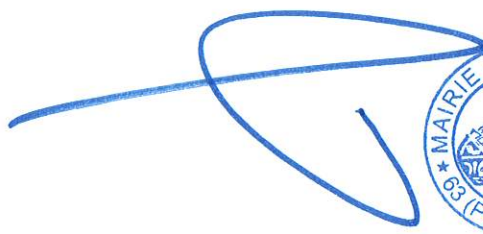
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE les offres du marché public.
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David, DELRIEU Agnès, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : David SUCHET

Délib n°2

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Servant adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- DE DONNER, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

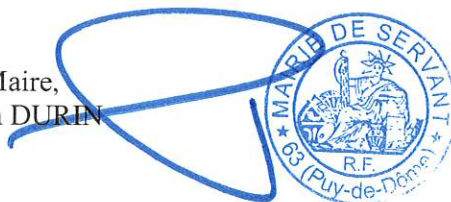
VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers	EN EXERCICE : 15
	PRÉSENTS : 12
	VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David, DELRIEU Agnès, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain, BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : David SUCHET

Délib n°3

OBJET : ETUDE THERMIQUE BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Afin de pouvoir prétendre à plusieurs subventions, il est nécessaire de réaliser une étude thermique sur le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste. Cette étape est cruciale dans l'analyse du niveau de performance énergétique et va permettre de déterminer les consommations d'énergie du bâtiment après travaux.

Plusieurs offres ont été réceptionnées. Il est proposé de valider la proposition du bureau d'études techniques Alternatif Concept Fluides Ingénierie de la SARL ACFI – 8 Allée Pierre de Fermat – 63170 AUBIERE de pour un montant de 2 200 euros HT.

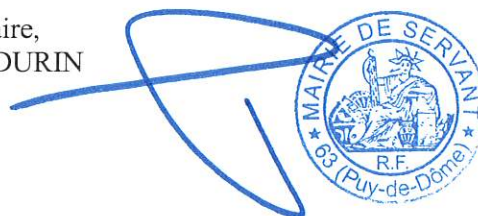
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE la proposition du bureau d'étude,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David, DELRIEU Agnès, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain, BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : David SUCHET

Délib n°4

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS FONDS VERT ET PROGRAMME DE RECONQUÊTE DU COMMERCE RURAL

Suite à l'annonce du Gouvernement concernant le « programme de reconquête du commerce rural » et le Fonds Vert, il est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel du projet de requalification de l'ancienne poste en commerce et logement validé par le Conseil municipal du 03/02/2023 de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Etude	17 000.00 €	Conseil régional 2023	100 000.00 €	16%
Etude thermique	2 200.00 €			
Travaux	420 000.00 €	DETR 2023	186 210.00 €	30%
		Bonus énergie DETR (15 % des travaux de performance énergétique)	18 000.00 €	3%
Aléas	37 500.00 €	Conseil départemental	15 000.00 €	2%
		Fonds vert	102 000.00 €	16%
MOE	46 200.00 €	Reconquête	70 000.00 €	11%
Equipement	100 000.00 €	Autofinancement mini 20 %	131 690.00 €	21%
TOTAL	622 900.00 €	TOTAL	622 900.00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à déposer une demande subvention auprès du Fonds vert,
- AUTORISE le Maire à déposer une demande subvention auprès du Programme de reconquête du commerce rural,
- AUTORISE le Maire à signer tout document ce dossier.

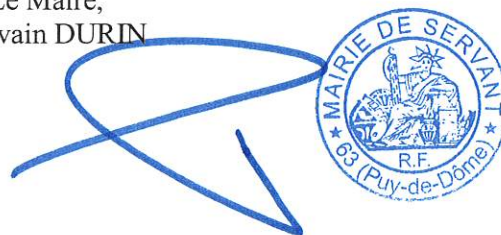
VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David, DELRIEU Agnès, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain, BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : David SUCHET

Délib n°5

OBJET : FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES (FIC) 2023

Le Conseil départemental a adopté le nouveau dispositif du Fonds des Initiatives Communales (FIC) qui s'appliquera pour les quatre prochaines années (2023-2026).
 pour l'année 2023

Le Maire propose d'inscrire deux dossiers :

❖ Travaux d'aménagement du bourg (terrasse de la salle des fêtes)

DEPENSES HT		RECETTES	
Bois	5 480.07 €	FIC	2 921.39 €
Quincaillerie	1 123.40 €	Autofinancement	4 382.08 €
Aléas (10%)	700.00 €		
TOTAL	7 303.47 €	TOTAL	7 303.47 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 063-216304196-20230223-DELCM2023_23FEV-DE



❖ Bâtiments communaux (Bâtiment de l'ancienne Poste)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude	17 000.00 €	Conseil régional 2023	100 000.00 €
Etude thermique	2 200.00 €		
Travaux	420 000.00 €	DETR 2023	186 210.00 €
		Bonus énergie DETR (15 % des travaux de performance énergétique)	18 000.00 €
Aléas	37 500.00 €	Conseil départemental (logement)	15 000.00 €
		FIC	50 000.00 €
		Fonds vert	102 000.00 €
MOE	46 200.00 €	Reconquête	27 110.00 €
Equipement	100 000.00 €	Autofinancement mini 20 %	124 580.00 €
TOTAL	622 900.00 €	TOTAL	622 900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le plan de financement de ces deux dossiers 2023,
- **AUTORISE** les dépôts des demandes de subventions FIC 2023,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN


Bourret

Stéphane



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DUBOST Séverine, NIGON Florent, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, MILLER Nathalie, BOREL Jérôme, SUCHET David, DELRIEU Agnès, AGUES Nicolas.

EXCUSES : DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain, BOURNAT Stéphane procuration à DUBOST Séverine.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n°6

**OBJET : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION –
FIXATION LIBRE ET REVISION**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°CC2023-01-01 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre des modifications des attributions de compensation,

Vu le dernier rapport de la CLECT en date du 26 novembre 2019,

Considérant qu'il n'y a pas de transfert de compétence,

Considérant que cette diminution des attributions de compensation, acceptée dans son principe et ses modalités par les communes, est possible dans le cadre des dispositions V-1°bis de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts au titre de la fixation libre des attributions de compensation et de leur valeur, sous réserve de délibérations concordante des deux tiers du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT,

Considérant que le rapport de la CLECT a été adopté le 26 novembre 2019 et transmis aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Considérant que ces dispositions ne s'appliqueront qu'aux communes ayant approuvé la fixation libre et la révision des attributions de compensation,

Considérant que suite aux différentes réunions territorialisées (pour rappel, Saint Eloy le 15 novembre, Pionsat le 18 novembre, Saint Gervais le 1^{er} décembre et Saint Maigner le 22 décembre), sur les trois hypothèses présentées, la seconde a retenu le plus d'avis favorables avec une demande de plafonnement de la baisse à 30 %.

Considérant les trois hypothèses présentées initialement sont :

1. Baisse uniforme de 5 % des AC des Communes (d'emblée non retenue),
2. Pondération multicritères (population, bâtiments, services, km de voirie)

3. Pondération sur potentiel financier et dotation.

L'idée est d'obtenir une modification libre des AC et donc un consensus où toutes les parties s'accordent. La volonté de procurer plus de moyens à la Communauté de Communes a été exprimée.

Considérant les critères de pondération suivants :

- Population°
 - 0-500 : 0
 - 500-1000 : 1
 - 1000-2000 : 2
 - 2000-3000 : 3
 - 3000-4000 : 4
 - Bâtiment - Service : 1 point
 - Km
 - 3 pt Montaigut
 - 2,5 pt Youx
 - 2 pt autres communes limitrophe St Eloy
 - 1 pt communes limitrophes St Gervais et Pionsat
- Plancher de 10,5€ par habitant pour les communes ayant 0 pt

Le plafond de baisse ne peut pas être supérieur à 30 %.

Propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant des attributions de compensation de la manière suivante au titre de l'année 2023 :

COMMUNES	Montant des AC 2023
ARS-LES-FAVETS	12 296,50 €
AYAT-SUR-SIOULE	-418,60 €
BIOLLET	-2 180,75 €
BUSSIÈRES PRES PIONSAT	-573 €
BUXIÈRES-SOUS- MONTAIGUT	13 795,57 €
CHARENSAT	22 731,15 €
CHÂTEAU-SUR-CHER	-713 €
DURMIGNAT	12 614,77 €
ESPINASSE	14 960,50 €
GOUTTIERES	11 331,30 €
LA CELLETTE	-2119,45 €
LA CROUZILLE	20 805 €
LAPEYROUSE	55 050,21 €
LE QUARTIER	-2175,92 €
MENAT	14 316,74 €
MONTAIGUT-EN- COMBRAILLE	103 853,24 €
MOUREUILLE	16 469,32 €

NEUF- EGLISE	8 337 €
PIONSAT	38 857,42 €
ROCHE-D'AGOUX	- 1 094€
SAINTE-CHRISTINE	- 544,05 €
SAINT-ELOY -LES-MINES	1 296 169,99 €
SAINT-GERVAIS- D'Auvergne	104 422,50 €
SAINT-HILAIRE	1120,25 €
SAINT-JULIEN-LA- GENESTE	- 570,05 €
SAINT-MAIGNER	- 2271,96 €
SAINT-MAURICE-PRES- PIONSAT	- 985,85 €
SAINT-PRIEST-DES- CHAMPS	24 146,85 €
SAURET-BESSERVE	35 337,65 €
SERVANT	3 134,57 €
TEILHET	1 290,33 €
VERGHEAS	- 994,50 €
VIRLET	17 315,92 €
YOUX	51 576,54 €
Totaux	1 865 922,17€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition,
- CHARGE M. le Maire de la publication et de l'exécution de ces décisions.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme

Le Maire,
 Sylvain DURIN



